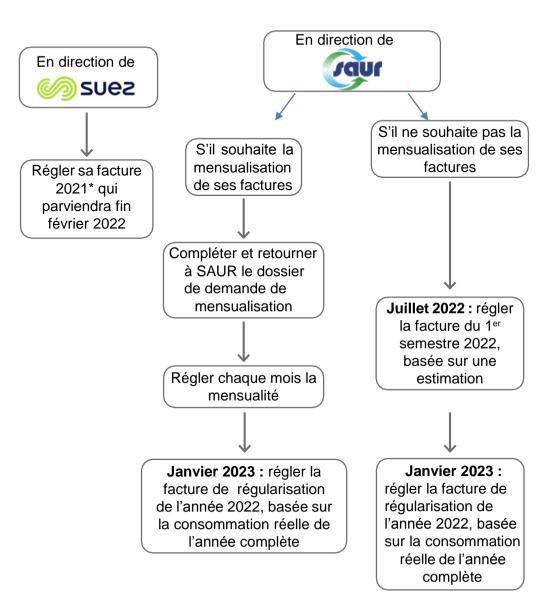
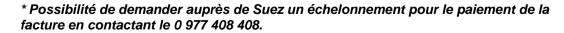
CE QUE DOIT FAIRE L'ABONNÉ





INFORMATIONS

GESTION DE L'EAU À CURSAN







LA GESTION DE L'EAU À CURSAN

Sur notre commune l'organisation et la gestion de l'eau potable est gérée par une délégation de service public. L'ancien délégataire, SUEZ, n'ayant pas proposé de nouvelleoffre suite à la fin de son contrat au 31 décembre 2021, depuis le 1^{er}janvier 2022, la société SAUR le remplace. Le passage de SUEZ à SAUR n'entraîne aucun frais pour les abonnés : ni frais de résiliationni frais de réabonnement. Suite à de nombreuses interrogations concernant ce changement, vous trouverez dans ce document les réponses à vos questions.

CONTACT LA SAUR:

Service Clients:

05 53 40 96 21 (du lundi au vendredi, de 8h à 18h)

Urgences / dépannages :

05 81 91 35 03 (7j/7 24h/24)

Nous rencontrer:

75 allée du Pas de Douen 33370 BONNETAN : le mardi de 13h30 à 18h30, le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 13h, et le samedi de 9h à 13h.

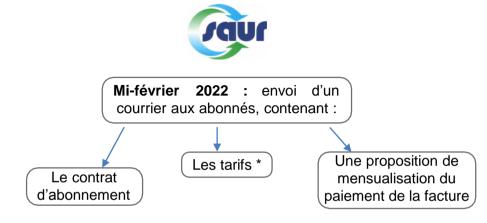
LA FIN DU CONTRAT DE SUEZ



* Possibilité de demander auprès de Suez un échelonnement pour le paiement de la facture en contactant le 0 977 408 408.

**Les sommes représentant l'abonnement seront ensuite reversées par SUEZ à SAUR.

LE DÉBUT DU CONTRAT DE SAUR



* Le tarif des abonnements et des volumes consommés par les abonnés est fixé par les élus au SIAEPA de Bonnetan et non par SAUR. C'était déjà le cas avec SUEZ.